



## RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2023 BOURGEOISIE

### En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes<sup>1</sup>, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
  - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
  - b) du compte des investissements ;
  - c) du bilan ;
  - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2025 et sous réserve de l'article 31, alinéa 3 du décret concernant l'administration financière des communes) ;
  - e) des annexes (a à f).

### Table des matières

1. Introduction.....	X
2. Synthèse.....	X
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2 .....	X
4. Résultats.....	X
5. Compte de résultats.....	X
6. Compte des investissements .....	X
7. Bilan.....	X
8. Annexes aux comptes annuels .....	X
9. Proposition de l'exécutif .....	X
10. Approbation des comptes annuels.....	X

## 1. Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la bourgeoisie ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (sous réserve) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse [julien.buchwalder@jura.ch](mailto:julien.buchwalder@jura.ch)).

**En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :**

**L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.**

**Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.**

## 2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

### a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Aucune adaptation pour 2023.

### b) Les spécificités bourgeoises

Aucune.

### c) Les investissements et les projets importants

Rénovation partie habitation du Grandmont : Fr. 195'150.10

### d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Engagement à court terme : augmentation de Fr. 196'286.31 qui s'explique par les travaux du Grandmont.

Engagement à long terme : diminution de Fr. 29'800.00 par des amortissements

### e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Restent stables.

### f) Appréciation de l'exécutif

La commission des finances a validé ces comptes lors de sa séance du 24.04.2024

Le Conseil communal a validé ces comptes lors de sa séance du 28.05.2024

### **3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)**

#### **3.1 Généralités**

Les comptes annuels 2023 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

#### **3.2 Terminologie**

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

<b>MCH1</b>	<b>MCH2</b>
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

#### **3.3 Amortissements**

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

#### **3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif**

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

#### **3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)**

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

## 4. Résultats

### 4.1 Vue d'ensemble

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	33 749.19	-	6 192.40
900	Compte général	33 749.19	-	6 192.40
901	Clôture des financements spéciaux	-	-	-
400	Impôts directs, personnes physiques	-	-	-
401	Impôts directs, personnes morales	-	-	-
4021	Impôts fonciers	-	-	-
5 ./. 6	Investissements nets	195 476.46	-	18 282.50

### 4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	40 265.71
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	27 331.50
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-12 934.21</b>
34	Charges financières	9 308.65
44	Revenus financiers	55 992.05
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>46 683.40</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>33 749.19</b>
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>33 749.19</b>

### 4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	195 476.46
590	Report au bilan des recettes	-
	<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>195 476.46</b>

#### 4.4 Résultat du financement (autofinancement)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	33 749.19
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	9 800.00
35 +	Attributions aux financements spéciaux	-
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
389 +	Attributions aux capitaux propres	-
4490 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	-
	Autofinancement (Cash flow)	<b>43 549.19</b>
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	195 476.46
	<b>Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)</b>	<b>-151 927.27</b>

#### Commentaires :

#### 4.5 Résultat d'autres financements spéciaux alimentés par des taxes (le cas échéant)

Néant.

## 5. Compte de résultats

### 5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

(Générés automatiquement par le système informatique)

CHARGES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	625.00	-	2 300.00	-	861.40	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	28 791.31	-	44 350.00	-	55 585.90	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	9 800.00	-	28 600.00	-	9 800.00	-
34 Charges financières	9 308.65	-	15 500.00	-	9 552.70	-
35 Attributions aux financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
36 Charges de transfert	1 049.40	-	1 000.00	-	471.60	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<b>3 Total des charges</b>	<b>49 574.36</b>	<b>-</b>	<b>91 750.00</b>	<b>-</b>	<b>76 271.60</b>	<b>-</b>

REVENUS	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	-	-	-	-	-
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	55 992.05	-	55 530.00	-	54 468.00
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46 Revenus de transfert	-	27 331.50	-	23 000.00	-	27 996.00
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<b>4 Total des charges</b>	<b>-</b>	<b>83 323.55</b>	<b>-</b>	<b>78 530.00</b>	<b>-</b>	<b>82 464.00</b>

CLÔTURE	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	33 749.19	-	-	-	6 192.40	-
<b>9 Comptes de clôture</b>	<b>33 749.19</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Commentaires :**

--

## 5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

(Générés automatiquement par le système informatique)

Comptes de résultats	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	21 149.11	-	20 250.00	-	50 522.45	-
Excédent de produits/charges	-	21 149.11	-	20 250.00	-	50 522.45
1 Ordre et sécurité publics - défense	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
6 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
6 Traffic et télécommunication	11 969.10	-	28 600.00	10 000.00	11 624.30	-
Excédent de produits/charges	-	11 969.10	-	18 600.00	-	11 624.30
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	1 290.00	40 131.50	2 900.00	25 800.00	80.80	40 796.00
Excédent de produits/charges	38 841.50	-	22 900.00	-	40 715.20	-
9 Finances et impôts	48 915.34	43 192.05	40 000.00	42 730.00	20 236.45	41 668.00
Excédent de produits/charges	-	5 723.29	2 730.00	-	21 431.55	-
<b>Totaux</b>	<b>83 323.55</b>	<b>83 323.55</b>	<b>91 750.00</b>	<b>78 530.00</b>	<b>82 464.00</b>	<b>82 464.00</b>
<b>Excédent de produits/charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 220.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Commentaires :

## 5.3 Compte de résultats

### Compte de résultats selon les fonctions/classification administrative

Est joint au classeur des comptes.

## 6. Compte des investissements

### 6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

(Générés automatiquement par le système informatique)

DEPENSES		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	232 976.46	-	-	-	72 841.31	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redistrib.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<b>5</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>232 976.46</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>72 841.31</b>	<b>-</b>

  

RECETTES		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	37 500.00	-	-	-	54 558.81
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>Total recettes</b>	<b>-</b>	<b>37 500.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54 558.81</b>

  

CLÔTURE		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	-	-
690	Report au bilan des recettes	-	195 476.46	-	-	-	18 282.50

**Commentaires :**

## **6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2024 – 2025**

Ce plan sera établi par le Conseil communal, en principe, pour le budget 2024.

## 6.3 Compte d'investissements

### Compte d'investissements selon les fonctions/classification administrative

*Ce document est joint au classeur des comptes*

## 7. Bilan

### Bilan au 31 décembre 2023 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale.

*Ce bilan est joint au classeur des comptes.*

## 8. Annexes aux comptes annuels

### 8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

#### A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes<sup>2</sup> (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

#### ***Règles applicables à la présentation des comptes***

Les comptes annuels de la commune bourgeoise de Mervelier ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

#### **B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)**

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration

---

<sup>2</sup> RSJU 190.611

financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.

- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Mervelier, le 28.05.2024

Au nom de la commune mixte de Mervelier

L'administrateur des finances :

*(timbre et signature)*



## 8.2 Annexe C) aux comptes annuels

### Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

#### En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

#### Explications :

##### **2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre**

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

##### **2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)**

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

##### **29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)**

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

##### **29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)**

Idem que compte 29600.

##### **2990 Résultat annuel**

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

## 8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Veillez annexer les tableaux des capitaux propres.

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Libellés	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	54 126.73	Attributions aux FS, capitaux propres			1 157.74	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			0.00	2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	55 284.52
2900.00	Compte général	0.00	35100.00		0.00	45100.00		0.00	2900.00	Compte général	0.00		
29001.00	Service d'incendie et de secours	0.00	35101.00		0.00	45101.00		0.00	29001.00	Service d'incendie et de secours	0.00		
29002.00	Assainissement des eaux	0.00	35102.00		0.00	45102.00		0.00	29002.00	Assainissement des eaux	0.00		
29003.00	Approvisionnement en eau	0.00	35103.00		0.00	45103.00		0.00	29003.00	Approvisionnement en eau	0.00		
29004.00	Déchets	0.00	35104.00		0.00	45104.00		0.00	29004.00	Déchets	0.00		
29005.00	Inhumations et cimetières	0.00	35105.00		0.00	45105.00		0.00	29005.00	Inhumations et cimetières	0.00		
29005.00	Fonds d'exploitation	42 034.65	35106.00	Versemt	1 104.83	45106.00		0.00	29006.00	Forêts	43 139.48		
29005.01	Fonds d'anticipation	12 092.13	35107.00	Versemt	52.91	45107.00		0.00	29007.00	Service électrique	12 145.04		
29008.00	Service du gaz	0.00	35108.00		0.00	45108.00		0.00	29008.00	Service du gaz	0.00		
29009.00	Autres financements spéciaux	0.00	35109.00		0.00	45109.00		0.00	29009.00	Autres financements spéciaux	0.00		
29009.10	Cadastré	0.00	35109.10		0.00	45109.10		0.00	29009.10	Cadastré	0.00		
29009.20	Taxe des eaux de surface (digués)	0.00	35109.20		0.00	45109.20		0.00	29009.20	Taxe des eaux de surface (digués)	0.00		
29009.30	Taxe de séjour	0.00	35109.30		0.00	45109.30		0.00	29009.30	Taxe de séjour	0.00		
29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	0.00	35109.40		0.00	45109.40		0.00	29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	0.00		
29009.50	Places de stationnement	0.00	35109.50		0.00	45109.50		0.00	29009.50	Places de stationnement	0.00		
2901	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	Attributions aux fonds enregistrés sous capital propre			0.00	Prélèvements enregistrés sous capital propre			0.00	2901	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
29100.00	Compte général	0.00	35110.00		0.00	45110.00		0.00	29100.00	Compte général	0.00		
29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00	35119.00		0.00	45119.00		0.00	29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00		
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
29200.00	Compte général	0.00	38920.00		0.00	48920.00		0.00	29200.00	Compte général	0.00		
29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38921.00		0.00	48921.00		0.00	29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00		
29202.00	Assainissement des eaux	0.00	38922.00		0.00	48922.00		0.00	29202.00	Assainissement des eaux	0.00		
29203.00	Approvisionnement en eau	0.00	38923.00		0.00	48923.00		0.00	29203.00	Approvisionnement en eau	0.00		
29204.00	Déchets	0.00	38924.00		0.00	48924.00		0.00	29204.00	Déchets	0.00		
29205.00	Inhumations et cimetières	0.00	38925.00		0.00	48925.00		0.00	29205.00	Inhumations et cimetières	0.00		
29206.00	Forêts	0.00	38926.00		0.00	48926.00		0.00	29206.00	Forêts	0.00		
29207.00	Service électrique	0.00	38927.00		0.00	48927.00		0.00	29207.00	Service électrique	0.00		
29208.00	Service du gaz	0.00	38928.00		0.00	48928.00		0.00	29208.00	Service du gaz	0.00		
29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	38929.00		0.00	48929.00		0.00	29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00		
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00	Attributions aux préfinancements des capitaux propres			0.00	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres			0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
29300.00	Compte général	0.00	38930.00		0.00	48930.00		0.00	29300.00	Compte général	0.00		
29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38931.00		0.00	48931.00		0.00	29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00		
29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00	38932.00		0.00	48932.00		0.00	29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00		
29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00	38933.00		0.00	48933.00		0.00	29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00		
29304.00	Déchets	0.00	38934.00		0.00	48934.00		0.00	29304.00	Déchets	0.00		
29305.00	Inhumations et cimetières	0.00	38935.00		0.00	48935.00		0.00	29305.00	Inhumations et cimetières	0.00		
29306.00	Forêts	0.00	38936.00		0.00	48936.00		0.00	29306.00	Forêts	0.00		
29307.00	Service électrique	0.00	38937.00		0.00	48937.00		0.00	29307.00	Service électrique	0.00		
29308.00	Service du gaz	0.00	38938.00		0.00	48938.00		0.00	29308.00	Service du gaz	0.00		
29309.00	Autres préfinancements spéciaux du capital propre	0.00	38939.00		0.00	48939.00		0.00	29309.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00		
2940	Réserves de politique budgétaire	0.00	Attributions à la réserve de politique budgétaire			0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire			0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	0.00
29400.00	Compte général	0.00	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	0.00		
29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00	38949.00		0.00	48949.00		0.00	29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00		
29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600.00	Prêt à court terme	0.00							29600.00	Prêt à court terme	0.00		
29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00							29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00		
29600.20	Dépôt à terme	0.00							29600.20	Dépôt à terme	0.00		
29600.30	Actions et parts sociales	0.00							29600.30	Actions et parts sociales	0.00		
29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00							29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00		
29600.50	Créances à long terme	0.00							29600.50	Créances à long terme	0.00		
29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00							29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00		
29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00							29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00		
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	-335 709.99	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00
29601.00	Terrains non bâtis	0.00							29601.00	Terrains non bâtis	0.00		
29601.10	Terrains bâtis	0.00							29601.10	Placement à intérêts à court terme	0.00		
29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	-335 709.99							29601.20	Dépôt à terme	0.00		
29601.30	Biens mobiliers	0.00							29601.30	Actions et parts sociales	0.00		
29601.40	Installations en construction	0.00							29601.40	Placements à intérêts à long terme	0.00		
29601.50	Avances du PF	0.00							29601.50	Créances à long terme	0.00		
29601.90	Autres immobilisations corporelles	0.00							29601.90	Autres placements financiers à court terme	0.00		
29601.95	Autres biens du PF	0.00							29601.95	Autres placements financiers à long terme	0.00		
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres			0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres			0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00		
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	1 385 385.05			40 660.74			-335 709.99	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	1 090 335.84		
29900.00	Compte général	1 385 385.05	29900	Excédent (+)	40 660.74	29900	Déficit (-)	-335 709.99	29900.00	Compte général	1 090 335.84		

## 8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

<b>a) Financements spéciaux (comptes 2900)</b>
<b>b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)</b>
<b>c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)</b>
<b>d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)</b>
<b>e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)</b>
<b>f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)</b>
<b>g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)</b>
<b>h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)</b>

## 8.3 Annexe D) aux comptes annuels

### Tableaux des provisions

Veillez annexer les tableaux des provisions à court terme, long terme ainsi que le tableau du total des provisions.

#### 205 Provisions à court terme

Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2023	Modification			Valeur comptable au 31.12.2023	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20830.10	Réserve travaux chemin Louvière	99 400.00				99 400.00	



		142 Immobilisations Incorporelles				144	145	146
		1420	1421	1422	1429	1441 à 1448	1451 à 1458	1461 à 1469
		Logiciels	Brevets et Co-mars	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres Immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissement
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2023	-	-	-	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2023	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2023	-	-	-	-	-	-
	(+) Transfers / reclassement (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2023	-	-	-	-	-	-
Rectifications comptables	Etat au	en 2023	-	-	-	-	-	-
	(-) Révaluations (diminution de valeur)	en 2023	-	-	-	-	-	-
	(+) Révaluations (augmentation de valeur)	en 2023	-	-	-	-	-	-
	(+) Transfers / reclassements (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2023	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2023	-	-	-	-	-	-
	dont celle des installations de la	31.12.2023	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2023	-	-	-	-	-	-

## 9. Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2023, qui se composent comme suit :

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	33 749.19	-
	Excédent de revenus/charges	-	33 749.19
900	Compte général	33 749.19	-
	Excédent de revenus/charges	-	33 749.19

Il est proposé à l'Assemblée bourgeoise d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2023.

Au nom de la commune mixte de Mervelier

Martine Bréchet  
Président(e)



Alexandra Wingeier  
Secrétaire communal(e)

Quantin Frund  
Administrateur des finances

Mervelier, le 28.05.2024

## 10. Approbation des comptes annuels

La commission des finances de la commune de Mervelier a approuvé les comptes 2023 dans sa séance du 24.04.2024.

L'organe compétent de la commune de Mervelier a approuvé les comptes annuels 2023 en date du 17.06.2024 conformément à la proposition du Conseil communal du 28.05.2024.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Mervelier, le

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Thomas Dessarzin  
*Président(e)*

Alexandra Wingeier  
*Secrétaire*